

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2710

7 novembre 2012

SOMMAIRE

Alma Lasers S.à r.l.	130063	Iason Finance S.à r.l.	130074
Anaxis Fund, Sicav-Fis S.A.	130046	Iberian Minerals Financing S.A.	130034
Au Coeur de la Vie Asbl	130046	ilight S.à r.l.	130060
Azmeral Investment S.A.	130034	International Company of Services S.à r.l.	130074
BNP Paribas InstiCash	130063	LaSalle Euro Growth II Finance S.à r.l. ..	130075
BO-IT S.à r.l.	130065	LBF Group S.A.	130075
Broadband Investments II S.à r.l.	130046	Luxembourg Solar Power Technology S.A.	130076
BSC Luxembourg S.A.	130066	Mainsys Luxembourg S.A.	130076
Canaletto S.A.	130069	Marthe S.A.	130059
CMS-XKO Lux Exchange S.à r.l.	130069	Northern Star	130076
CMS-XKO Lux Exchange S.à r.l.	130069	O.K. Tours	130076
Colonnade FW S.à r.l.	130066	O.K. Tours	130076
Colonnade Holdco n°12 S.à r.l.	130066	O.K. Tours	130077
Concept International S.à r.l.	130067	Property Bamberg/München S.à r.l.	130077
Croix Pattée S.A.	130070	Property Gelsenkirchen S.à r.l.	130077
CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A. ..	130073	Property Hof S.à r.l.	130078
DB Real Estate Iberian Value Added I, S.A., SICAR	130071	Property Weinheim S.à r.l.	130078
Diosis	130070	PSB Investments S.A.	130077
Endothelial Therapy Innovations S.A. ...	130071	Psyryon Trading S.à r.l. et Cie. S.e.c.s. ...	130077
ESCF Laatzen S.à r.l.	130073	Red Dunes Holdings S.à r.l., société de ges- tion de patrimoine familial	130066
Felgen Constructions S.A.	130079	SN GP S.à r.l.	130080
Flash Project Holding S.A.	130067	Telecom Luxembourg Private Operator S.A.	130071
Global Investment Servicing (Luxem- bourg) S.à r.l.	130073	Telecom Luxembourg S.A.	130071
Global Investment Servicing (Luxem- bourg) S.à r.l.	130074	Weltzel & Hardt Architekten S.à r.l.	130078
Goldman Sachs Shandong Retail Invest- ment S.à r.l.	130073	Whitehall French RE 1 S.à r.l.	130079

Iberian Minerals Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 160.222.

EXTRAIT

Par résolution écrite de l'actionnaire unique en date du 14 septembre 2012, l'actionnaire unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Daniel Vanin de son mandat d'administrateur de catégorie A a été acceptée par l'associé unique.

2. Monsieur Daniele Vanin, né le 27 mars 1952 à Libreville au Gabon, avec adresse professionnelle au 28, Calle Fuente Clara, Urb. Simon Verde, E-41929 Mairena del Aljarafe, Sevilla, a été nommé en tant qu'administrateur de catégorie A de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012133246/19.

(120176153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Azmeral Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.759.

In the year two thousand twelve, on the twenty-third day of August.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (hereinafter referred to as the "Meeting of Shareholders") of AZMERAL INVESTMENT S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme"), duly incorporated by Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on 19th February 2009 and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151759 (hereinafter referred to as the "Company") and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 784, page 37618 on 15th April 2010 and have not been amended since that time (hereinafter referred to as the "Articles").

The Meeting of Shareholders of the Company elects as chairman Mr. Massimo PERRONE, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Bob PLEIN, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Meeting of Shareholders elects as scrutineer Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The office of the Meeting of Shareholders having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The names of the shareholders represented at the Meeting of Shareholders by proxies (hereinafter together referred to as the "Shareholders") and the number of shares held by them (hereinafter referred to as the "Existing Shares") are shown on an attendance list. This attendance list has been signed (in counterparts) *ne varietur* together with the proxy forms by the Shareholders represented at the Meeting of Shareholders by the proxy-holder, the notary and the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. The attendance list shows that Shareholders holding all the Existing Shares representing the whole share capital of the Company are represented at the Meeting of Shareholders by proxies. All the Shareholders have declared that they have been duly informed of the agenda of the Meeting of Shareholders beforehand and have waived all convening requirements and formalities convened to the Meeting of Shareholders in accordance with the requirements of the Company's Articles and the Luxembourg laws. The Meeting of Shareholders is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting of Shareholders is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by a total amount of four hundred forty-nine thousand Euro (EUR 449,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to four hundred eighty

thousand Euro (EUR 480,000.-) by issuing four thousand four hundred ninety (4,490) new shares (hereinafter referred to as the "New Shares"), having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-).

Subscription and payment for the New Shares.

2. Change of the nominal value of the Company's Existing Shares and issued New Shares from one hundred Euro (EUR 100.-) to twelve Euro cents (EUR 0.12) and consequent renumbering of Shares.

3. Creation of ten classes of Alphabet Shares amounting totally to forty thousand (40,000) shares, each class of Alphabet Shares being represented by 4,000 shares.

4. Creation of Mandatory Redeemable Preferred Shares amounting totally to three million nine hundred sixty thousand (3,960,000) shares.

5. Amendment of the article 3 of the Company's Articles in order to reflect the above mentioned items 1, 2, 3 and 4 of the agenda.

6. Restatement of the article 10 of the Company's Articles.

7. Introduction of a new article 11 to the Company's Articles and, as a consequence, renumbering of the following article.

8. Miscellaneous.

IV. Then the Meeting of Shareholders, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting of Shareholders resolves to increase the share capital of the Company by a total amount of four hundred forty-nine thousand Euro (EUR 449,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to four hundred eighty thousand Euro (EUR 480,000.-) by issuing four thousand four hundred ninety (4,490) new shares (hereinafter referred to as the "New Shares"), having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-).

The New Shares are issued fully paid up by way of contribution in cash, subscribed by the Shareholders of the Company and issued as follows:

Subscription and Payment for the New Shares.

1. Mr. Michael SAUER, born on 01.08.1970 in Denmark, having his address at 67, Microdistrict Samal-2, apt.12, Almaty, Kazakhstan, declares to subscribe to two hundred twenty-six (226) New Shares, each share having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-). Such New Shares are paid up by a contribution (hereinafter referred to as the "MS Contribution") in cash for a total amount of twenty-two thousand six hundred Euro (EUR 22,600.-) fully allocated to the Company's share capital;

2. Mrs. Gulzhamash ZAITBEKOVA, born on 27.01.1964 in the Republic of Kazakhstan, having her address at 6, Botanicheskii Sad microdistrict, apt 8, Almaty, Kazakhstan, declares to subscribe to three hundred thirty-six (336) New Shares, each share having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-). Such New Shares are paid up by a contribution (hereinafter referred to as the "GZ Contribution") in cash for a total amount of thirty-three thousand six hundred Euro (EUR 33,600.-) fully allocated to the Company's share capital;

3. Mr. Alamas CHUKIN, born on 09.06.1961 in the Republic of Kazakhstan, having his address at 121, Ualikhanova street, apt 17, Almaty, Kazakhstan, declares to subscribe to three hundred thirty-seven (337) New Shares, each share having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-). Such New Shares are paid up by a contribution (hereinafter referred to as the "AC Contribution") in cash for a total amount of thirty-three thousand seven hundred Euro (EUR 33,700.-) fully allocated to the Company's share capital;

4. Mr. Kairat OMAROV, born on 25.02.1964 in the Republic of Kazakhstan, having his address at 81/36, Bogenbay Batyra /Zenkova street, apt 28, Almaty, Kazakhstan, declares to subscribe to three hundred thirty-seven (337) New Shares, each share having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-). Such New Shares are paid up by a contribution (hereinafter referred to as the "KO Contribution") in cash for a total amount of thirty-three thousand seven hundred Euro (EUR 33,700.-) fully allocated to the Company's share capital;

5. Mr. Damir KARASSAYEV, born on 21.12.1974 in the Republic of Kazakhstan, having his address at 36, Microdistrict "Kazakhstan, apt 12, Almaty, Kazakhstan, declares to subscribe to two hundred twenty-four (224) New Shares, each share having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-). Such New Shares are paid up by a contribution (hereinafter referred to as the "DK Contribution") in cash for a total amount of twenty-two thousand four hundred Euro (EUR 22,400.-) fully allocated to the Company's share capital;

6. Mr. Adal ISSABEKOV, born on 16.01.1970 in the Republic of Kazakhstan, having his address at 15, Baribayeva street, apt 37, Almaty, Kazakhstan, declares to subscribe to three hundred thirty-seven (337) New Shares, each share having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-). Such New Shares are paid up by a contribution (hereinafter referred to as the "AI Contribution") in cash for a total amount of thirty-three thousand seven hundred Euro (EUR 33,700.-) fully allocated to the Company's share capital;

7. Mr. Aibar BURKITBAYEV, born on 06.07.1967 in the Republic of Kazakhstan, having his address at 37, Nauryzbay street, apt 28, Almaty, Kazakhstan, declares to subscribe to two hundred twenty-five (225) New Shares, each share having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-). Such New Shares are paid up by a contribution (hereinafter referred to as

the "AB Contribution") in cash for a total amount of twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-) fully allocated to the Company's share capital;

8. Mrs. Aigul NURMAKHANOVA, born on 02.02.1977 in the Republic of Kazakhstan, having her address at 246A, Furmanov street, apt 64, Almaty, Kazakhstan, declares to subscribe to three hundred thirty-seven (337) New Shares, each share having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-). Such New Shares are paid up by a contribution (hereinafter referred to as the "AN Contribution") in cash for a total amount of thirty-three thousand seven hundred Euro (EUR 33,700.-) fully allocated to the Company's share capital;

9. Mrs. Lyazzat DAURENBEKOVA, born on 08.11.1962 in the Republic of Kazakhstan, having her address at 173, Djambula street, apt 53, Almaty, Kazakhstan, declares to subscribe to three hundred thirty-five (335) New Shares, each share having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-). Such New Shares are paid up by a contribution (hereinafter referred to as the "LD Contribution") in cash for a total amount of thirty-three thousand five hundred Euro (EUR 33,500.-) fully allocated to the Company's share capital;

10. Mr. Pavel BORISOV, born on 20.10.1966 in the Republic of Kazakhstan, having his address at Medeuskiy region, 43/45 Karasay Betyra, apt.24, Almaty, Kazakhstan, declares to subscribe to four hundred forty-nine (449) New Shares, each share having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-). Such New Shares are paid up by a contribution (hereinafter referred to as the "PB Contribution") in cash for a total amount of forty-four thousand nine hundred Euro (EUR 44,900.-) fully allocated to the Company's share capital;

11. Mr. Aidan KARIBZHANOV, born on 10.10.1971 in the Republic of Kazakhstan, having his address at 85 Marata Ospanova str., Almaty, Kazakhstan, declares to subscribe to four hundred forty-nine (449) New Shares, each share having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-). Such New Shares are paid up by a contribution (hereinafter referred to as the "AK Contribution") in cash for a total amount of forty-four thousand nine hundred Euro (EUR 44,900.-) fully allocated to the Company's share capital;

12. Mr. NIKOLAY VARENKO, born on 27.05.1971 in the Republic of Kazakhstan, having his address at 178, Chaykovskiy street, apt 6, Almalinskiy district, Almaty, Kazakhstan, declares to subscribe to four hundred forty-nine (449) New Shares, each share having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-). Such New Shares are paid up by a contribution (hereinafter referred to as the "NV Contribution") in cash for a total amount of forty-four thousand nine hundred Euro (EUR 44,900.-) fully allocated to the Company's share capital;

13. Mr. Vladislav KIM, born on 26.03.1975 in the Republic of Kazakhstan, having his address at 92/87, Abylai Khana avenue, apt 74, Almaty, Kazakhstan, declares to subscribe to four hundred forty-nine (449) New Shares, each share having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-). Such New Shares are paid up by a contribution (hereinafter referred to as the "VK Contribution" and together with the MS Contribution, the GZ Contribution, the AC Contribution, the KO Contribution, the DK Contribution, the AI Contribution, the AB Contribution, the AN Contribution, the LD Contribution, the PB Contribution, the AK Contribution and the NV Contribution, the "Contributions") in cash for a total amount of forty-four thousand nine hundred Euro (EUR 44,900.-) fully allocated to the Company's share capital.

The above Contributions namely the total amount of four hundred forty-nine thousand Euro (EUR 449,000.-) is forthwith at the free disposal of the public limited liability company AZMERAL INVESTMENT S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Second resolution

The Meeting of Shareholders decides to change the nominal value of the Company's Existing Shares and issued New Shares (hereinafter together referred to as the "Shares") from one hundred Euro (EUR 100.-) to twelve Euro cents (EUR 0.12), rising consequently the number of Shares of the Company to four million (4,000,000) and renumbering of Shares.

Third resolution

The Meeting of Shareholders decides to create ten classes of alphabet shares amounting totally to forty thousand (40,000) shares, i.e. 4,000 shares per class (each hereinafter referred to as the "Class of Shares" and collectively "Classes of Shares") divided as follows:

- Four thousand (4,000) Class A Shares,
- Four thousand (4,000) Class B Shares,
- Four thousand (4,000) Class C Shares,
- Four thousand (4,000) Class D Shares,
- Four thousand (4,000) Class E Shares,
- Four thousand (4,000) Class F Shares,
- Four thousand (4,000) Class G Shares,
- Four thousand (4,000) Class H Shares,
- Four thousand (4,000) Class I Shares,
- Four thousand (4,000) Class J Shares,

each share with a nominal value of twelve Euro cents (EUR 0.12) and with such rights and obligations as set out in the Company's Articles (hereinafter referred to as the "Alphabet Share" and collectively "Alphabet Shares").

The Alphabet Shares are to be held as follows:

Shareholders	Number of Alphabet Shares held in each Class of Shares	Total number of Alphabet Shares held by each Shareholder
Michael SAUER	202	2,202
Gulzhamash ZAITBEKOVA	300	3,000
Almas CHUKIN	300	3,000
Kairat OMAROV	300	3,000
Damir KARASSAYEV	200	2,000
Adal ISSABEKOV	300	3,000
Aibar BURKITBAYEV	201	2,010
Aigul NURMAKHANOVA	301	3,010
Lyazzat DAURENBEKOVA	300	3,000
Pavel BORISOV	399	3,990
Aidan KARIBZHANOV	399	3,990
Nikolai VARENKO	399	3,990
Vladislav KIM	399	3,990
TOTAL	4,000	40,000

Fourth resolution

The Meeting of Shareholders further decides to create three million nine hundred and sixty thousand (3,960,000) Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "MRPS"), each share with a nominal value of twelve Euro cents (0.12 EUR) and with such rights and obligations as set out in the Company's Articles.

The MRPS are to be held as follows:

Shareholders	Number of the MRPS held by each Shareholder	Total number of the Shares held in the Company (Alphabet Shares and MRSP)
Michael SAUER	199,980	202,000
Gulzhamash ZAITBEKOVA	297,000	300,000
Almas CHUKIN	297,000	300,000
Kairat OMAROV	297,000	300,000
Damir KARASSAYEV	198,000	200,000
Adal ISSABEKOV	297,000	300,000
Aibar BURKITBAYEV	198,990	201,000
Aigul NURMAKHANOVA	297,990	301,000
Lyazzat DAURENBEKOVA	297,000	300,000
Pavel BORISOV	395,010	399,000
Aidan KARIBZHANOV	395,010	399,000
Nikolai VARENKO	395,010	399,000
Vladislav KIM	395,010	399,000
TOTAL	3,960,000	4,000,000

Fifth resolution

In order to reflect the above mentioned resolutions 1, 2, 3 and 4, the Meeting of Shareholders consequently resolves to amend the article 3 of the Company's Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 3.** The Company's subscribed share capital is fixed at four hundred eighty thousand Euro (480,000.- EUR), represented by forty thousand (40,000) alphabet shares divided in ten classes (the "Alphabet Shares") with a nominal value of twelve Euro cents (0.12 EUR) each and three million nine hundred sixty thousand (3,960,000) Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "MRPS") with a nominal value of twelve Euro cents (0.12 EUR) each.

The Alphabet Shares are divided in ten classes as follows:

- Four thousand (4,000) Class A Shares,
- Four thousand (4,000) Class B Shares,
- Four thousand (4,000) Class C Shares,
- Four thousand (4,000) Class D Shares,
- Four thousand (4,000) Class E Shares,
- Four thousand (4,000) Class F Shares,
- Four thousand (4,000) Class G Shares,
- Four thousand (4,000) Class H Shares,
- Four thousand (4,000) Class I Shares,
- Four thousand (4,000) Class J Shares.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

3.1. Alphabet Shares. All Alphabet Shares shall be identical in all respects.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Alphabet Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Alphabet Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Alphabet Shares (in the reverse alphabetical order), such Class of Alphabet Shares gives right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, to the sum of the nominal value of cancelled shares and Dividend 4 as defined in article 10 of the present Articles of Incorporation (together "Available Amount") (with the limitation however to the total cancellation amount as determined by the general meeting) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The cancellation value per share shall be calculated by dividing the total cancellation amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The total cancellation amount shall be an amount determined by the board of directors and approved by the general meeting on the basis of the relevant interim or annual accounts. The total cancellation amount for Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting in the manner requires for amendment of the Articles of Incorporation, provided however, that the total cancellation amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and/or cancellation of the Shares of the relevant Class of Alphabet Shares, the cancellation value per share will become due and payable by the Company.

3.2 The MRPS. All the MRPS shall be identical in all respects.

The Company undertakes to redeem the MRPS under the terms and conditions of these Articles of Incorporation at the latest on the date falling ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS.

The redemption of the MRPS can only be made by using distributable reserves as defined in article 72-1 (3) of the Law (including the MRPS Share Premium).

The redemption price of the MRPS shall be paid in cash or in kind.

Except as provided otherwise in these Articles of Incorporation, the redemption price of the MRPS will be equal to the par value of the MRPS plus any accrued and unpaid Dividend 1 and 2, plus any MRPS Share Premium.

The redemption of the MRPS shall be approved by a resolution of the general meeting. The Company should notify its intention to redeem the MRPS by sending a written notice to the holders of the MRPS at his or her address last shown in the register of shareholders. The notification should mention (i) the number of the MRPS to be redeemed, (ii) the redemption date (which shall be no later than 20 days from the date of sending of the notice), and (iii) the redemption price.

Upon redemption of the MRPS, their ownership shall be automatically transferred to the Company at the redemption date specified in the notice and the redemption price for the MRPS shall be due and payable by the Company to the holders of MRPS as of such date.

The redemption price of the MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of shareholders as the owner thereof and on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

Redeemed MRPS may (or may not) be cancelled by a resolution taken by a general meeting in accordance with the Law.

The MRPS do carry voting rights."

Sixth resolution

The Meeting of Shareholders decides to restate the entire article 10 of the Company's Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 10.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting in accordance with the provisions set forth hereafter and the Law.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting. The MRPS share premium, however, could only be distributed to the holders of the MRPS, pro rata to their respective percentage of the MRPS held.

The dividends shall be paid in any currency selected by the directors, or as the case may be, by the board of directors, and may be paid at such places and times as may be determined by the directors, or as the case may be, by the board of directors. The directors, or as the case may be, the board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

In the event of a dividend payment, such dividend shall be allocated and paid as follows and in this order:

an amount equal to one percent (1%) of the nominal value of the MRPS shall be allocated equally to all shareholders, pro rata to their MRPS (the "Dividend 1") then, provided the Company retains sufficient distributable reserves,

an amount equal to the Company's distributable reserves, as defined in article 72-1 (3) of the Law, after deduction of (i) income originated by current assets (e.g. interest on bank account, short term deposit etc.), (ii) the Dividend 1 (together the "MRPS Reserve") and (iii) a margin of one percent (1%) of the MRPS Reserve, shall be allocated equally to all shareholders, pro rata to their MRPS (the "Dividend 2") then, provided the Company retains sufficient distributable reserves,

an amount equal to zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of each Alphabet Share shall be allocated equally to all shareholders, pro rata to their Alphabet Shares (the "Dividend 3") then, provided the Company retains sufficient distributable reserves,

an amount equal to the distributable reserves, as defined in article 72-1 (3) of the Law, after deduction of (i) the Dividend 1, (ii) the Dividend 2 and (iii) the Dividend 3, whether or not these dividends have been declared by the board of directors or the general meeting, shall be allocated equally, in its entirety, to the holders of Alphabet Shares of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence) (the "Dividend 4")."

Seventh resolution

The Meeting of Shareholders decides to introduce a new article 11 into the Company's Articles, which shall henceforth have the following content:

" **Art. 11.** "MRPS reserve" means the total amount of the Company's distributable reserves, as defined in article 72-1 (3) of the Law decreased by the income originated by current assets (e.g. interest on bank account, short term deposit etc.) and the Dividend 1.

"MRPS share premium" means the Dividend 1 and the Dividend 2 computed based on the accounts as at the closing of each relevant accounting year, but that have not been declared yet by the annual general meeting."

Subsequently, the Meeting of Shareholders decides to renumber the former article 11 of the Company's Articles in article 12.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand eight hundred and twenty Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the Meeting of Shareholders was closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Shareholders and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois août.

Par-devant nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après l'"Assemblée des Actionnaires") de AZ-MERIAL INVESTMENT S.A., une société anonyme luxembourgeoise, dûment constituée par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, le 19 février 2009 et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151759 (ci-après la "Société"), dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 15 avril 2010, sous numéro 784, page 37618, et n'ont pas été modifiés depuis (ci-après les "Statuts").

L'Assemblée des Actionnaires élit comme président Monsieur Massimo PERRONE, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président nomme en qualité de secrétaire de séance Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'Assemblée des Actionnaires élit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée des Actionnaires ayant été constitué, le président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les noms des actionnaires représentés à l'assemblée par des procurations (ci-après collectivement les "Actionnaires") et le nombre d'actions qu'ils détiennent (ci-après les "Actions Existantes") sont mentionnés dans la liste de présence. Cette liste de présence a été signée (en différents exemplaires) ne varietur avec les procurations par les Actionnaires représentés à l'Assemblée des Actionnaires par le mandataire, le notaire ainsi que le président, le scrutateur et le secrétaire.

II. La liste de présence montre que les Actionnaires détenant toutes les Actions Existantes représentant la totalité du capital social de la Société sont représentés à l'Assemblée des Actionnaires par les procurations. Tous les Actionnaires ont déclaré qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée des Actionnaires au préalable and ont renoncé à toutes les prescriptions et formalités de convocation de l'Assemblée des Actionnaires en conformité avec les exigences requises par les Statuts de la Société et les lois luxembourgeoises. L'Assemblée des Actionnaires est donc valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée des Actionnaires est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société pour un montant total de quatre cent quarante-neuf mille euros (EUR 449.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 480.000,-) par l'émission de quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix (4.490) nouvelles actions (ci-après les "Nouvelles Actions"), chaque action ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100.-).

Souscription et Paiement des Nouvelles Actions.

2. Changement de la valeur nominale des Actions Existantes de la Société et des Nouvelles Actions émises de cent euros (EUR 100.-) à douze centimes d'euro (EUR 0,12) et renumérotation conséquente des Actions.

3. Création de dix Catégories d'Actions pour un montant total de quarante mille (40.000) actions, chaque Catégorie d'Actions étant représentée par quatre mille (4.000) actions.

4. Création d'Actions Préférentielles avec Obligation de Rachat pour un montant total de trois millions neuf cent soixante mille (3.960.000) actions.

5. Modification de l'article 3 des Statuts de la Société afin de refléter les points 1, 2, 3 et 4 susmentionnés de l'ordre du jour.

6. Refonte de l'article 10 des Statuts de la Société.

7. Introduction d'un nouvel article 11 dans Statuts de la Société et, en conséquence, la renumérotation de l'article suivant.

8. Divers.

IV. Puis l'Assemblée des Actionnaires, après délibération, adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée des Actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent quarante-neuf mille euros (EUR 449.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente un mille euro (EUR 31.000,-) à quatre

cent quatre-vingt mille euros (EUR 480.000,-) par l'émission de quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix (4.490) nouvelles actions (ci-après les "Nouvelles Actions"), chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Les Nouvelles Actions devant être intégralement libérées par une contribution en numéraire, et devant être souscrites par les Actionnaires de la Société et émises comme suit:

Souscription et Libération des Nouvelles Actions.

1. Monsieur Michael SAUER, né le 01.08.1970 au Danemark, ayant son adresse au 67, Microdistrict Samal-2, apt.12, Almaty, Kazakhstan, déclare souscrire à deux cent vingt-six (226) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Ces Nouvelles Actions sont payées par un apport (ci-après l'"Apport MS") en numéraire pour un montant total de vingt-deux mille six cents euros (EUR 22.600,-), entièrement alloué au capital social de la Société;

2. Madame Gulzhamash ZAITBEKOVA, née le 27.01.1964 en République du Kazakhstan, ayant son adresse au 6, Botanicheskiy Sad microdistrict, apt 8, Almaty, Kazakhstan, déclare souscrire à trois cent trente-six (336) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Ces Nouvelles Actions sont payées par un apport (ci-après l'"Apport GZ") en numéraire pour un montant total de trente-trois mille six cents euros (EUR 33.600,-), entièrement alloué au capital social de la Société;

3. Monsieur Almas CHUKIN, né le 09.06.1961 en République du Kazakhstan, ayant son adresse au 121, Ualikhanova street, apt 17, Almaty, Kazakhstan, déclare souscrire à trois cent trente-sept (337) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Ces Nouvelles Actions sont payées par un apport (ci-après l'"Apport AC") en numéraire pour un montant total de trente trois mille sept cents euros (EUR 33.700,-), entièrement alloué au capital social de la Société;

4. Monsieur Kairat OMAROV, né le 25.02.1964 en République du Kazakhstan, ayant son adresse au 81/36, Bogenbay Batyra /Zenkova street, apt 28, Almaty, Kazakhstan, déclare souscrire à trois cent trente-sept (337) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Ces Nouvelles Actions sont payées par un apport (ci-après l'"Apport KO") en numéraire pour un montant total de trente trois mille sept cents euros (EUR 33.700,-), entièrement alloué au capital social de la Société;

5. Monsieur Damir KARASSAYEV, né le 21.12.1974 en République du Kazakhstan, ayant son adresse au 36, Micro-district Kazakhstan, apt 12, Almaty, Kazakhstan, déclare souscrire à deux cent vingt-quatre (224) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Ces Nouvelles Actions sont payées par un apport (ci-après l'"Apport DK") en numéraire pour un montant total de vingt-deux mille quatre cents euros (EUR 22.400,-), entièrement alloué au capital social de la Société;

6. Monsieur Adal ISSABEKOV, né le 16.01.1970 en République du Kazakhstan, ayant son adresse au 15, Baribayeva street, apt 37, Almaty, Kazakhstan, déclare souscrire à trois cent trente-sept (337) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Ces Nouvelles Actions sont payées par un apport (ci-après l'"Apport AI") en numéraire pour un montant total de trente trois mille sept cents euros (EUR 33.700,-), entièrement alloué au capital social de la Société;

7. Monsieur Aibar BURKITBAYEV, né le 06.07.1967 en République du Kazakhstan, ayant son adresse au 37, Nauryzbay street, apt 28, Almaty, Kazakhstan, déclare souscrire à deux cent vingt-cinq (225) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Ces Nouvelles Actions sont payées par un apport (ci-après l'"Apport AB") en numéraire pour un montant total de vingt-deux mille cinq cent euros (EUR 22.500,-), entièrement alloué au capital social de la Société;

8. Madame Aigul NURMAKHANOVA, née le 02.02.1977 en République du Kazakhstan, ayant son adresse au 246A, Furmanov street, apt 64, Almaty, Kazakhstan, déclare souscrire à trois cent trente-sept (337) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Ces Nouvelles Actions sont payées par un apport (ci-après l'"Apport AN") en numéraire pour un montant total de trente trois mille sept cents euros (EUR 33.700,-), entièrement alloué au capital social de la Société;

9. Madame Lyazzat DAURENBKOVA, née le 08.11.1962 en République du Kazakhstan, ayant son adresse au 173, Djambula street, apt 53, Almaty, Kazakhstan, déclare souscrire à trois cent trente-cinq (335) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Ces Nouvelles Actions sont payées par un apport (ci-après l'"Apport LD") en numéraire pour un montant total de trente trois mille cinq cents euros (EUR 33.500,-), entièrement alloué au capital social de la Société;

10. Monsieur Pavel BORISOV, né le 20.10.1966 en République du Kazakhstan, ayant son adresse à la région de Me-deuskiy, 43/45 Karasay Betyra, apt.24, Almaty, Kazakhstan, déclare souscrire à quatre cent quarante-neuf (449) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Ces Nouvelles Actions sont payées par un apport (ci-après l'"Apport PB") en numéraire pour un montant total de quarante-quatre mille neuf cent euros (EUR 44.900,-), entièrement alloué au capital social de la Société;

11. Monsieur Aidan KARIBZHANOV, né le 10.10.1971 en République du Kazakhstan, ayant son adresse au 85 Marata Ospanova str., Almaty, Kazakhstan, déclare souscrire à quatre cent quarante-neuf (449) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Ces Nouvelles Actions sont payées par un apport (ci-après l'"Apport AK") en numéraire pour un montant total de quarante-quatre mille neuf cent euros (EUR 44.900,-), entièrement alloué au capital social de la Société;

12. Monsieur Nikolay VARENKO, né le 27.05. en République du Kazakhstan, ayant son adresse au 178, Chaykovskiy street, apt 6, Almalinskiy district, Almaty, Kazakhstan, déclare souscrire à quatre cent quarante-neuf (449) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Ces Nouvelles Actions sont payées par un apport (ci-après l'"Apport NV") en numéraire pour un montant total de quarante-quatre mille neuf cent euros (EUR 44.900,-), entièrement alloué au capital social de la Société;

13. Monsieur Vladislav KIM, né le 26.03.1975 en République du Kazakhstan, ayant son adresse au 92/87, Abylai Khana avenue, apt 74, Almaty, Kazakhstan, déclare souscrire à quatre cent quarante-neuf (449) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Ces Nouvelles Actions sont payées par un apport (ci-après l'"Apport VK" et ensemble avec l'Apport MS, GZ, AC, the KO, DK, AI, AB, AN, LD, PB, AK et NV, les "Apports") en numéraire pour un montant total de quarante-quatre mille neuf cent euros (EUR 44.900,-), entièrement alloué au capital social de la Société.

Les Apports ci-avant à savoir le montant total de quatre cent quarante-neuf mille euros (EUR 449.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme AZMERAL INVESTMENT S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée des Actionnaires décide de changer la valeur nominale des Actions Existantes de la Société et des Nouvelles Actions émises (ci-après collectivement les "Actions") de cent euros (EUR 100.-) à douze centimes d'euro (EUR 0,12), en élevant, par conséquent, le nombre des Actions de la Société à quatre million (4.000.000) et les renumérotant.

Troisième résolution

L'Assemblée des Actionnaires décide de créer dix catégories d'actions pour un montant total de quarante mille (40.000) actions, à savoir 4.000 actions par catégorie (ci-après chaque la «Catégorie d'Actions» et collectivement les «Catégories d'Actions») réparties comme suit:

- Quatre mille (4.000) Actions de Catégorie A,
- Quatre mille (4.000) Actions de Catégorie B,
- Quatre mille (4.000) Actions de Catégorie C,
- Quatre mille (4.000) Actions de Catégorie D,
- Quatre mille (4.000) Actions de Catégorie E,
- Quatre mille (4.000) Actions de Catégorie F,
- Quatre mille (4.000) Actions de Catégorie G,
- Quatre mille (4.000) Actions de Catégorie H,
- Quatre mille (4.000) Actions de Catégorie I,
- Quatre mille (4.000) Actions de Catégorie J,

chaque action ayant une valeur nominale de douze centimes d'euro (EUR 0,12) et avec tels droits et obligations qu'énoncés dans les Statuts de la Société (ci-après l'«Action de différentes Catégories», et collectivement les «Actions de différentes Catégories»).

Les Actions de différentes Catégories seront détenues comme suit:

Actionnaires

Actionnaires	Nombre des Actions de différentes Catégories détenues dans chaque Catégorie d'Actions	Nombre total des Actions de différentes Catégories détenues par chaque Actionnaire
Michael SAUER	202	2,020
Gulzhamash ZAITBEKOVA	300	3,000
Almas CHUKIN	300	3,000
Kairat OMAROV	300	3,000
Damir KARASSAYEV	200	2,000
Adal ISSABEKOV	300	3,000
Aibar BURKITBAYEV	201	2,010
Aigul NURMAKHANOVA	301	3,010
Lyazzat DAURENBKOVA	300	3,000
Pavel BORISOV	399	3,990
Aidan KARIBZHANOV	399	3,990
Nikolai VARENKO	399	3,990

Vladislav KIM	399	3,990
TOTAL	4,000	40,000

Quatrième résolution

L'Assemblée des Actionnaires décide en outre de créer trois millions neuf cent soixante mille (3.960.000) Actions Préférentielles avec Obligation de Rachat (ci-après les "APOR"), chaque action ayant une valeur nominale de douze centimes d'euro (EUR 0,12) et avec tels droits et obligations qu'énoncés dans les Statuts de la Société. Les APOR seront détenues comme suit:

Actionnaires	Nombre des APOR détenues par chaque Actionnaire	Nombre total des Actions détenues dans la Société (Actions de différentes Catégories et APOR)
Michael SAUER	199,980	202,000
Gulzhamash ZAITBEKOVA	297,000	300,000
Almas CHUKIN	297,000	300,000
Kairat OMAROV	297,000	300,000
Damir KARASSAYEV	198,000	200,000
Adal ISSABEKOV	297,000	300,000
Aibar BURKITBAYEV	198,990	201,000
Aigul NURMAKHANOVA	297,990	301,000
Lyazzat DAURENBEKOVA	297,000	300,000
Pavel BORISOV	395,010	399,000
Aidan KARIBZHANOV	395,010	399,000
Nikolai VARENKO	395,010	399,000
Vladislav KIM	395,010	399,000
TOTAL	3,960,000	4,000,000

Cinquième résolution

Afin de refléter les résolutions 1, 2, 3 et 4 susmentionnées, l'Assemblée des Actionnaires résout, par conséquent, de modifier l'article 3 des Statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 3.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre cent quatre vingt mille euros (EUR 480.000,-), représenté par quarante mille (40.000) actions, divisé en dix classes (les «Actions de différentes Catégories» ou les «Catégories d'Actions») avec une valeur nominale de douze centimes d'euro (EUR 0,12) chacune et trois millions neuf cent soixante mille (3,960,000) Actions Préférentielles avec Obligation de Rachat (les "APOR") avec une valeur nominale de douze centimes d'euro (EUR 0,12) chacune.

Les Actions de différentes Catégories sont divisées en dix classes comme suit:

- Quatre mille (4.000) Actions de Catégorie A,
- Quatre mille (4.000) Actions de Catégorie B,
- Quatre mille (4.000) Actions de Catégorie C,
- Quatre mille (4.000) Actions de Catégorie D,
- Quatre mille (4.000) Actions de Catégorie E,
- Quatre mille (4.000) Actions de Catégorie F,
- Quatre mille (4.000) Actions de Catégorie G,
- Quatre mille (4.000) Actions de Catégorie H,
- Quatre mille (4.000) Actions de Catégorie I,
- Quatre mille (4.000) Actions de Catégorie J.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts. La Société peut, dans la mesure et dans les conditions prévues par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

3.1. Catégories d'Actions. Toutes les Catégories d'Actions doivent être identiques dans tous leurs aspects.

Le capital social de la Société peut être réduit par biais d'annulation des Actions Alphabet, y compris par biais d'annulation d'une ou de plusieurs Catégories d'actions entières par le rachat et l'annulation de toutes les Actions émises dans cette(ces) Catégorie(s). En cas de rachats et annulations des Catégories d'Actions, tels annulations et rachats d'Actions doivent être faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Catégorie J).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie d'Actions (dans l'ordre alphabétique inverse), cette Catégorie d'Actions donne droit à leurs détenteurs, au prorata de leurs participations dans cette catégorie, à la somme de la valeur nominale des actions annulées et Dividendes 4 tels que défini à l'article 10 des présents Statuts (ensemble "Montant Disponible") (avec la limitation toutefois au montant total d'annulation tel que déterminé par l'assemblée générale) et les détenteurs d'Actions dans la catégorie d'Actions rachetée et annulée doivent recevoir de la Société un montant égal à la valeur d'annulation par action pour chaque Action de la Catégorie concernée, détenue par eux et annulée.

La valeur d'annulation par action sera calculée en divisant le montant total d'annulation par le nombre d'Actions en cause dans la Catégorie d'Actions devant être rachetées et annulées.

Le montant total d'annulation est un montant déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale sur la base des comptes intermédiaires appropriés ou des comptes annuels. Le montant total d'annulation pour les Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A est le Montant Disponible de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de la Catégorie concernée sauf décision contraire de l'assemblée générale adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts, à condition toutefois, que le montant total d'annulation ne soit jamais supérieur à un tel Montant Disponible.

Après le rachat et/ou l'annulation des Actions de différentes Catégories concernées, la valeur d'annulation par action sera due et payable par la Société.

3.2 Les APOR. Toutes les APOR doivent être identiques dans tous leurs aspects.

La Société s'engage à racheter les APOR selon modalités et les conditions des présents Statuts au plus tard dix (10) ans à compter de la date d'émission des APOR.

Le rachat des APOR ne peut être effectué qu'en utilisant des réserves distribuables au sens de l'article 72-1 (3) de la Loi (y compris les primes d'émission des APOR).

Le prix de rachat des APOR doit être payé en espèces ou en nature.

Sauf disposition contraire des présents Statuts, le prix de rachat des APOR est égal à la valeur nominale des APOR majoré de tout Dividende 1 et 2 accumulés et impayés, plus toute prime d'émission des APOR.

Le rachat des APOR doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale. La Société doit notifier son intention de racheter des APOR en envoyant un avis écrit aux détenteurs des APOR à leurs adresses ou à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires. La notification doit mentionner (i) le nombre des APOR devant être rachetées, (ii) la date de rachat (qui doit être au plus tard 20 jours à compter de la date d'envoi de l'avis), et (iii) le prix de rachat.

Suivant le rachat des APOR, leur propriété est automatiquement transférée à la Société à la date du rachat indiquée dans l'avis et le prix de rachat pour les APOR sera dû et payable par la Société aux détenteurs des APOR à compter d'une telle date.

Le prix de rachat des APOR sera payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre des actionnaires en tant que le propriétaire des APOR et sur le compte bancaire fourni à la Société par un tel actionnaire avant la date du rachat.

Les APOR rachetées peuvent (ou non) être annulées par une résolution prise par une assemblée générale en conformité avec la Loi.

Les APOR bénéficient des droits de vote."

Sixième résolution

L'Assemblée des Actionnaires décide de reformuler en entier l'article 10 des Statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 10.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale requise par la Loi. Une telle allocation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps qu'une telle réserve est égal à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'indiqué à l'article 3 des Statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre de manière prévue à l'article 3 des présents Statuts.

Le solde peut être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale conformément aux dispositions énoncées ci-après et aux celles de la Loi.

Les dividendes intermédiaires peuvent être distribués conformément aux modalités et conditions prévus par la Loi.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale. Toutefois, les primes d'émission des APOR ne peuvent être distribuées qu'aux détenteurs des APOR au prorata de leur pourcentage respectif des APOR détenues.

Les dividendes peuvent être versés en toute devise choisie par les administrateurs ou, le cas échéant, par le conseil d'administration et peuvent être versés aux lieux et dates pouvant être déterminés par les administrateurs ou, le cas échéant, par le conseil d'administration. Les administrateurs ou, le cas échéant, le conseil d'administration peuvent déterminer de manière définitive le taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de leur versement.

Dans le cas de versement de dividende, un tel dividende devra être alloué et versé comme suit et dans l'ordre suivant:

un montant égal à un pourcent (1%) de la valeur nominale des APOR doit être répartie de manière égale entre tous les actionnaires au prorata de leurs APOR (le «Dividende 1») puis, à condition que la Société dispose de réserves distribuables suffisantes,

un montant égal aux réserves distribuables de la Société, tel que défini à l'article 72-1 (3) de la Loi, après déduction (i) du revenu provenant des réserves actuelles (par exemple les intérêts sur le compte bancaire, le dépôt à court terme, etc.), (ii) du Dividende 1 (ensemble la «Reserve des APOR») et (iii) de la marge d'un pourcent (1%) de la Réserve des APOR, doit être réparti de manière égale entre tous les actionnaires au prorata de leurs APOR (le «Dividende 2»), puis, à condition que la Société dispose de réserves distribuables suffisantes,

un montant égal à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale de chaque Action de différentes Catégories doit être répartie de manière égale entre tous les actionnaires au prorata de leurs Actions de différentes Catégories (le «Dividende 3»), puis, à condition que la Société dispose de réserves distribuables suffisantes,

un montant égal aux réserves distribuables, tels que définis à l'article 72-1 (3) de la Loi, après déduction (i) du Dividende 1, (ii) du Dividende 2 et (iii) du Dividende 3, sans considération si oui ou non de tels dividendes ont été annoncés ou pas par le conseil d'administration ou l'assemblée générale, doit être réparti de manière égale, dans son intégralité, aux détenteurs d'Actions de différentes Catégories de la dernière Catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. premières Actions de Catégorie J, puis si aucune Actions de Catégorie J n'existent, les Actions de Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce que seulement les Actions de Catégorie A n'existent) (le «Dividende 4»)."

Septième résolution

L'Assemblée des Actionnaires décide d'introduire un nouvel article 11 dans les Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 11.** «Réserve des APOR» signifie le montant total des réserves distribuables de la Société, tel que défini à l'article 72-1 (3) de la Loi, diminué par le revenu provenant des actifs actuels (par exemple les intérêts sur le compte bancaire, dépôt à court terme, etc.) et par le Dividende 1.

«Prime d'émission des APOR» signifie le Dividende 1 et le Dividende 2 calculés sur la base des comptes à la clôture de chaque exercice comptable approprié, mais qui n'ont pas encore été déclarée par l'assemblée générale annuelle.

Ensuite, l'assemblée décide de renuméroter l'article 12 ancien des Statuts de la Société à l'article 13."

Par la suite, l'Assemblée des Actionnaires décide de renuméroter l'ancien article 11 des Statuts de la Société en l'article 12.

Coûts

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement deux mille huit cent vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'Assemblée des Actionnaires, l'Assemblée des Actionnaires est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des Actionnaires et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Massimo PERRONE, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 août 2012. Relation GRE/2012/3169. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012133044/644.

(120176181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Anaxis Fund, Sicav-Fis S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 145.838.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 octobre 2012

- de réélire KPMG Audit, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013

Certifié conforme et sincère

Pour ANAXIS FUND, SICAV-FIS S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012133034/14.

(120176117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Au Coeur de la Vie Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4881 Lamadelaine, 116, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg F 9.268.

—
L'association a été constituée suivant acte sous seing privé, en date du 31 Août 2012, publié au registre de commerce sous la référence L120159050 le 31 Août 2012

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, par acte sous seing privé, en date du 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012133013/10.

(120176156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Broadband Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.950.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of September.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Broadband Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 146370,

duly represented by Mr. Louis-Foulques Servajean-Hilst, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 September 2012 in Luxembourg.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Broadband Investments II S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale

or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), consisting of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares having a par value of one cent of a euro (EUR 0,01) each.

5.2. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3. Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2. The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5. The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6. The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its

residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3. The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4. Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5. The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1. The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither

be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3. Quorum and vote

11.3.1. Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2. Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6. Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7. The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1. The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2. The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3. The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.

16.1. Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2. Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3. Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1. The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1. The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2. Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3. Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5. Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6. The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7. Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1. The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2. The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3. Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2. The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6. In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7. If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises agréés, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4. Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1. The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2012.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Broadband Investments S.à r.l., aforementioned,

paid twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) in subscription for one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the Company's entire share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

a) Alan Dundon born on 18 April 1966 in Dublin (Ireland), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Antonio Longo born on 29 May 1975 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

c) Frederic Salvadore born on 3 September 1973 in Charleroi (Belgium), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2012 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour du mois de septembre.

Par-devant le soussigné Maître Schaeffer, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Broadband Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'inscription B 146370,

dûment représentée par M. Louis-Foulques Servajean-Hilst, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 19 septembre 2012.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Broadband Investments II S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

5.2. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3. Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant (s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3. Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5. La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6. Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2. Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1. La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4. Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1. Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2. Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique“.

9.3. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4. En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1. L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2. Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3. L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3. Quorum et vote

11.3.1. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4. Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5. Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6. Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7. Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1. Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2. De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique“.

14.2. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3. La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1. Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2. Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3. Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2. Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1. Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2. Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3. Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5. Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la

réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6. Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7. Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1. Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2. Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la Société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises agréés.

21.1. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2. L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3. Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4. Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5. Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6. Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7. Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises agréés, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2. Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4. Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires – Prime d'émission.

24.1. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Broadband Investments S.à r.l., susnommée, a payé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) pour la souscription d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Assemblée générale des associés

Les associés constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).

2) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

a) Alan Dundon, né le 18 Avril 1966 à Dublin (Irlande), ayant pour adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) Antonio Longo, né le 29 mai 1975 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant pour adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

c) Frederic Salvatore, né le 3 septembre 1973 à Charleroi (Belgique), ayant pour adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2012 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.

4) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.-F. Servajean-Hilst et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2012. LAC/2012/44363. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133047/717.

(120176031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Marthe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 82.725.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le trois octobre,

s'est tenue par-devant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme MARTHE SA constituée le 18 juin 2001 aux termes d'un acte reçu par le notaire Frank Baden, publié au Mémorial C numéro 1232 du 27 décembre 2001,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 82725,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Bernadette REUTER, expert comptable, demeurant à Strassen, qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, salariée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique GILSON-BARATON, salariée, demeurant à Garnich.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" sera enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. - Que la société anonyme MARTHE SA a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1232 et que ses statuts n'ont pas encore été modifiés.

II. - Que le capital de la société s'élève à trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la société MARTHE SA n'est pas impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit.

Après avoir énoncé ce qui précède, l'assemblée déclare et pour autant que nécessaire décide que la société MARTHE SA est dissoute.

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la Société anonyme APOLLONIA SA agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société MARTHE SA a été réglé et APOLLONIA SA demeurera responsable de toutes dettes éventuelles, présentement inconnues, et de tous engagements financiers de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de l'actionnaire unique, APOLLONIA SA;

- pour la publication et le dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- mention de la dissolution a été faite au registre des actions en présence du notaire instrumentant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 15.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: B. REUTER, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 5 octobre 2012. Relation: CAP/2012/3764. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 8 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133343/54.

(120176029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

ilight S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.958.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le dix octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme "FOUR FACES S.A.", ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 56, Rue Glesener, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171824,

ici représentée par Monsieur Nicolas DELATTRE, employé privé, demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de "ilight S.à r.l."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La Société a pour objet, pour son compte ou pour le compte d'autrui:

- Le concept d'éclairages architecturaux pour bâtiments privés et publics aussi bien en Belgique qu'à l'étranger.

- La fabrication, l'achat, la vente, et la distribution de tous matériaux d'éclairages destinés à la réalisation des concepts établis.

- La gestion pour compte propre d'un patrimoine de valeurs mobilières et immobilières, incluant notamment mais non exclusivement des actions et des parts luxembourgeoises ou étrangères, cotées ou non, à titre provisoire ou permanent; des obligations, bons de caisses, warrants, options et titres analogues, des métaux précieux, des œuvres d'art, tableaux, meubles et bibelots; des terrains et constructions; en général toutes valeurs mobilières ou immobilières.

- La société peut également acquérir des droits démembrés dans un immeuble et mettre toute ou partie d'immeuble à la disposition des membres de son personnel et/ou des dirigeants de la société.

- La société pourra s'intéresser par voie d'apports, de souscription, de fusion, voire pourra s'occuper de la gestion et/ou exercer la fonction d'administrateur dans d'autres personnes morales dotées d'un objet similaire.

Elle pourra, en outre, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, civiles ou financières de nature à contribuer directement ou indirectement au développement de son objet social.

La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

Avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) parts sociales de DIX EUROS (EUR 10.-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, l'associé unique, la société "FOUR FACES S.A.", prénommée, déclare souscrire en numéraire à toutes les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) parts sociales.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentale qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille onze (31.12.2012).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Didier COURBE, dirigeant d'entreprise, né le 4 août 1957 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 61, Avenue de la Gare.

2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ci-dessus nommé.

3. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: 61, Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: DELATTRE, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11/10/2012. Relation: EAC/2012/13326. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133000/133.

(120176204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

BNP Paribas InstiCash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 65.026.

Les comptes annuels au 31/05/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.
Pour extrait sincère et conforme
Pour BNP PARIBAS INSTICASH

Référence de publication: 2012133063/12.

(120176166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Alma Lasers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 171.951.

STATUTS

L'an deux mille douze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société DERMA PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 170.980, constituée suivant acte reçu en date du 9 août 2012, en voie de publication au Mémorial C, ici représentée par Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Ettelbrück, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société prend la dénomination de «ALMA LASERS S.à r.l.».

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale des associés. La société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet principal la vente ou la location de matériels et de dispositifs médicaux et chirurgicaux, la vente et la mise au point de produits destinés à la cosmétologie et la médecine esthétique et anti-âge ainsi que l'étude, la promotion, la formation et l'enseignement dans le domaine du bien-être, de la cosmétologie et de la médecine esthétique et anti-âge.

La société a également pour objet de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans les limites légales, les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

A l'égard des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV. - Décisions des associés - Décisions collectives d'associés

Art. 9. Les associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année au trente et un décembre, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire:

Par dérogation, le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le trente et un décembre 2012.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

DERMA PARTICIPATIONS S.A., préqualifiée,	125 parts
TOTAL:	125 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné par certificat bancaire, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant qualifié ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:
Monsieur Mark LOGAN, gérant, né le 18 août 1964 à Hakney-London, demeurant à B-4000 Liège, 27, rue de Harlez.
- 3.- La société est engagée, en toutes circonstances, y compris pour toutes opérations bancaires, par la seule signature du gérant.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire de la comparante que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites à l'article 4 des présents statuts, respectivement après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signe: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47414. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133031/144.

(120176080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

BO-IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 33, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 143.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BO-IT S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012133065/11.

(120176128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

BSC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 22, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 64.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012133070/10.

(120176237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Colonnade FW S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.160.

Merci de bien vouloir prendre note des changements suivants:

1. L'associée Barclays Private Equity PVLP a désormais pour dénomination Equistone Private Equity PVLP Limited Partnership;
2. L'associée Barclays Private Equity European Partner III a désormais pour dénomination Equistone Founder Partner III Limited Partnership.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Colonnade FW S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012133081/16.

(120176158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

**Red Dunes Holdings S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée -
Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RED DUNES HOLDINGS S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012133443/12.

(120176107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Colonnade Holdco n°12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.467.

Merci de bien vouloir prendre note du changement suivant:

L'associée BPE European Partner III LP a désormais pour dénomination EQUISTONE FOUNDER PARTNER III LP.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Colonnade Holdco N° 12 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012133082/13.

(120176200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Concept International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.420.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 Octobre 2012.

Référence de publication: 2012133087/11.

(120176196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Flash Project Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.706.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve. On the thirtieth day of August.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

Mr. Romeo BERTONCELLO, born in Cittadella (PD), Italy, on May 12, 1951, residing at San Martino di Lupari (PD), Italy, Via Motte, 11,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company (société anonyme) FLASH PROJECT HOLDING S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 127706, was incorporated by a deed received by the undersigned notary on April 4, 2007, published in the Mémorial C number 1313 of June 29, 2007 (the "Company"), and that its articles of association have been amended for the last time by a deed received by the undersigned notary, on September 21, 2007, published in the Mémorial C number 2612 of November 15, 2007.

2) That the corporate capital is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints himself as liquidator of the Company and in his capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that he takes over all the assets of the Company and that he will assume any existing debt of the company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.

9) That full and entire discharge is granted to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their assignments.

10) That the share register of the dissolved Company has been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille douze.

Le trente août.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Romeo BERTONCELLO, né à Cittadella (PD), Italie, le 12 mai 1951, demeurant à San Martino di Lupari (PD), Italie, Via Motte, 11,

représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme FLASH PROJECT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 127706, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1313 du 29 juin 2007 (la "Société"), et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2612 du 15 novembre 2007.

2) Que le capital de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

3) Que le comparant est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.

7) Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 septembre 2012. Relation GRE/2012/3277. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012133805/97.

(120176328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Canaletto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Pour la société

CANALETTO S.A.

BANQUE DE PATRIMOINES PRIVÉS

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2012133102/14.

(120176216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

CMS-XKO Lux Exchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.736.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012133121/13.

(120176103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

CMS-XKO Lux Exchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.736.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012133122/13.

(120176108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

CMS-XKO Lux Exchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.736.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012133123/13.

(120176109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Diosis, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 86.401.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le cinq octobre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, agissant au nom et pour le compte de Monsieur Federico SPINOLA, administrateur de sociétés, demeurant à URY-11000 Montevideo, en vertu d'une procuration donnée le septembre 2012 et qui restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, une société anonyme sous la dénomination de DIOSIS, au capital social actuel de deux cent soixante-quinze mille euros (275 000.- EUR), représenté par deux mille sept cent cinquante (2 750) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune;
- que la Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 20 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 896 du 12 juin 2002;
- que cette Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B No 86 401;
- que la totalité des deux mille sept cent cinquante (2 750) actions de la société anonyme DIOSIS ont été réunies entre les mains du mandant, Monsieur Federico SPINOLA, prénommé;
- que le mandant, actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société anonyme DIOSIS, avec effet immédiat;
- que partant, l'actionnaire unique qui déclare avoir parfaite connaissance de la situation de la société anonyme DIOSIS se trouve investi de tous les éléments actifs de la Société et reprend à son compte tout le passif social et tous les engagements de la Société, sans restriction ni réserve, même inconnus à l'heure actuelle;
- que, partant, la liquidation de la société anonyme DIOSIS est dès lors achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire de la Société;
- que le mandant déclare en outre que les livres et documents de la Société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire, pour vérification, le registre d'actionnaires de la Société dissoute qui a été immédiatement annulé par le notaire instrumentant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la Société dissoute, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signés: L. DAL ZOTTO, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13119. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133143/44.

(120175956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Croix Pattée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.416.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CROIX PATTEE S.A.

Référence de publication: 2012133130/10.

(120176195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

DB Real Estate Iberian Value Added I, S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.371.

Bezugnehmend auf die Bekanntmachung L090126904.04 vom 12. August 2009 ergeben sich folgende Berichtigungen:

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 30. Juni 2008:

Das Mandat des Verwaltungsratsmitglieds Maria Cavestany Corsini ist befristet bis zur ordentlichen Generalversammlung 2014, welche über den Jahresabschluss 2013 beschliesst.

Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrats vom 18. Juli 2008:

Das Mandat des Verwaltungsratsmitglieds M. Pierre Cherki ist befristet bis zur ordentlichen Generalversammlung 2014, welche über den Jahresabschluss 2013 beschliesst.

Luxembourg, den 12. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012133137/16.

(120175911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Endothelial Therapy Innovations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 169.640.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire en date du 11 octobre 2012 que M. Roel SCHRIJEN, Juriste, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays-Bas avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg a été nommé à la fonction d'Administrateur A et Président du Conseil d'Administration de la Société, en remplacement de M. Antoine KLOTZ, démissionnaire de ses fonctions d'Administrateur A et Président du Conseil d'Administrateur.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012133159/15.

(120176072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

**Telecom Luxembourg Private Operator S.A., Société Anonyme,
(anc. Telecom Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafbruch.

R.C.S. Luxembourg B 65.305.

L'an deux mille douze, le trente et un août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Telecom Luxembourg S.A.", établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89F, Pafbruch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65305, constituée originellement sous la dénomination sociale de "SIT GROUP S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 697 du 29 septembre 1998,

et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte sous seing privé en date du 6 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 657 du 3 mai 2002, contenant notamment la transformation de la devise du capital social en euros;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 706 du 25 avril 2007, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "Sit PSF S.A."

- suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1754 du 20 août 2007,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1531 du 8 août 2009;

- suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 20 du 6 janvier 2009, contenant notamment une refonte complète des statuts,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1786 du 16 septembre 2009 en adoptant la dénomination de Luxembourg Telecom,

- suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2075 du 22 octobre 2009, avec refonte complète des statuts,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1476 du 5 juillet 2011, en adoptant la dénomination de Telecom Luxembourg S.A.,

- suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3143 du 21 décembre 2011, et

- suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 561 du 2 mars 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe BRUNETON, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 51, rue des Aubépines.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la Société en "Telecom Luxembourg Private Operator S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en "Telecom Luxembourg Private Operator S.A." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Telecom Luxembourg Private Operator S.A.", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par tout pacte d'actionnaires entre les associés, dans la mesure applicable, tel que ce pacte pourra être modifié ou remplacé (le "Pacte d'Actionnaires")."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Philippe BRUNETON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 septembre 2012. Relation GRE/2012/3279. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012134103/78.

(120176334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

ESCF Laatzén S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.930.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133163/10.

(120176119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Goldman Sachs Shandong Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 162.274.

Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2011, acte publiée au Mémorial C n° 2135

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Goldman Sachs Shandong Retail Investment S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2012133209/15.

(120176162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.676.

Le bilan de la Société au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012133211/11.

(120176233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.220.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires du Fonds, tenue en date du 4 Mai 2012, de nommer Monsieur Bertrand Meunier, né le 10 mars 1956, à Suresnes (France), résidant professionnellement au 111 Strand, Londres WC2R OAG, en Angleterre, comme administrateur au conseil d'administration du Fonds.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

1. Michael David Cook Smith;
2. Alexander Donald Mackenzie;
3. Louis Rudolph Jules Ridder van Rappard;
4. Frederick Inglis Watt;
5. Bruce Hardy McLain;

6. Francisco Javier de Jaime Guijarro;
7. Maarten Ruijs;
8. Robert Richard Lucas;
9. Jonathan Philip Feuer;
10. Marc Boughton;
11. Christopher John Stadler;
12. GeertM.A. Duyck;
13. Roy Kuan;
14. Adrian Gordon Mackenzie;
15. Iain Michael Parham;
16. Steve Frederic Koltes;
17. Emanuela Brero;
18. François Pfister; et de
19. Bertrand Meunier

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Pour le Fonds

Signature

Référence de publication: 2012134166/35.

(120176102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.676.

Le bilan de la Société au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012133212/11.

(120176234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Iason Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.111.

Résolution adoptée par l'associé unique en date du 28 septembre 2012

L'associé unique décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises Alter Audit S.à.r.l., 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012133243/16.

(120176205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

International Company of Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 142.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour International Company of Services S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012133254/11.

(120176228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

LBF Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 156.613.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 4 septembre 2012

Commissaire aux comptes

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Philippe GRUBER à compter du 3 août 2012 de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer pour une durée de six ans la société MGI FISOGEST S.à r.l., sise 55-57, Avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B20114.

Le mandat de commissaire aux comptes de MGI FISOGEST S.à r.l. prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Ludwig BRICOUT, Patrick HOFFMANN et Thomas HOFFMANN, pour une nouvelle période de 6 ans.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 4 septembre 2012

Administrateur délégué

Le mandat des administrateurs ayant été renouvelé par l'Assemblée Générale Extraordinaire, les membres du Conseil d'Administration décident de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Patrick HOFFMANN jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Président du conseil d'administration

Le mandat des administrateurs ayant été renouvelé par l'Assemblée Générale Extraordinaire, les membres du Conseil d'Administration décident de renouveler le mandat de Président du conseil d'administration de Monsieur Thomas HOFFMANN jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de qui se tiendra en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Référence de publication: 2012133308/32.

(120176174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

LaSalle Euro Growth II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.512.

—
Il résulte d'une résolution des associés prise en date du 10 octobre 2012 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Monsieur Kimball Woodrow, démissionnaire, avec effet au 10 octobre 2012:

- Mme Virginie Vely, demeurant professionnellement 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012133293/16.

(120176210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Mainsys Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 83.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012133342/10.

(120176236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

O.K. Tours, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 12.814.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133363/9.

(120176192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Luxembourg Solar Power Technology S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 153.101.

EXTRAIT

HRT FIDALUX SA, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (anciennement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société Luxembourg Solar Power Technology S.A, une Société Anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.101 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au 12 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 octobre 2012.

Pour HRT FIDALUX S.A.

Référence de publication: 2012133330/15.

(120176114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Northern Star, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 140.175.

Le bilan consolidé au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NORTHERN STAR

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012133360/11.

(120176115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

O.K. Tours, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 12.814.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133364/9.

(120176193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

O.K. Tours, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 12.814.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133365/9.

(120176194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

PSB Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.427.

Les comptes annuels au 30/11/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PSB INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2012133429/10.

(120176138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Property Bamberg/München S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.543.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 octobre 2012

1) M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant.

2) M. Mark GORHOLT, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 26 novembre 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Property Bamberg/München S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012133386/16.

(120176105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Psyriion Trading S.à r.l. et Cie. S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 157.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133394/9.

(120176229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Property Gelsenkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.895.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 octobre 2012

1) M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant.

2) M. Mark GORHOLT, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 26 novembre 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Property Gelsenkirchen S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012133387/16.

(120176112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Property Hof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.498.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 octobre 2012

- 1) M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) M. Mark GORHOLT, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 26 novembre 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Property Hof S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012133388/16.

(120176149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Property Weinheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.566.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 octobre 2012

- 1) M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) M. Mark GORHOLT, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 26 novembre 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Property Weinheim S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012133392/16.

(120176199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Weltzel & Hardt Architekten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 92.393.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WELTZEL & HARDT ARCHITEKTEN SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012133569/11.

(120176111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Whitehall French RE 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 135.738,48.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 109.601.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 2005, acte publiée au Mémorial C n° 1331

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitehall French RE 1 S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2012133562/15.

(120176165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Felgen Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 40.877.

L'an deux mille douze, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FELGEN CONSTRUCTIONS S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-5366 Munsbach, Zone Industrielle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40877, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 525 du 13 novembre 1992,

et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 225 du 24 mai 1995,

- suivant décision prise par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 novembre 2001, contenant notamment la conversion de la devise du capital social en euros, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 476 du 26 mars 2002, et

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1959 du 8 octobre 2009

L'assemblée est présidée par Monsieur Heinz Werner WÖLTJE, administrateur de sociétés, demeurant à D-54316 Franzenheim, Thomasstrasse 27.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle KREMER, administrateur de sociétés, demeurant à L-5364 Schrassig, 13, beim Fuussebur.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lucien FELGEN, administrateur de sociétés, demeurant à L-5364 Schrassig, 13, beim Fuussebur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de

- construction et de génie civil

- terrassement, d'excavation, de canalisation, d'asphaltage, de bitumage, poseur de jointements, ferrailleur pour béton armé, pavage

- peintre, plafonneur, façadier
- poseur, monteur et restaurateur d'éléments préfabriqués et de parquets
- constructions métalliques
- installateur chauffage, sanitaire-frigoriste

La société peut également exploiter une agence immobilière, comprenant notamment l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non-bâtis, la prise en bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Deuxième résolution

L'assemblée confirme que l'adresse du siège social est bien fixé au L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Heinz Werner WÖLTJE, Michèle KREMER, Lucien FELGEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 septembre 2012. Relation GRE/2012/3246. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012133176/76.

(120176226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

SN GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.539.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 octobre 2012

1) M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant.

2) M. Mark GORHOLT, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 26 novembre 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SN GP S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012133501/16.

(120176202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.